



Saint-Chamas *en Provence*

Trousseau pour la pratique des activités nautiques

- Un short de bain ou pantalon
- Un coupe-vent
- Une vieille paire de chaussure de sport
- Une casquette
- Un nécessaire pour se doucher
- Un rechange complet
- Une paire de lunette de soleil
- Une crème solaire

Le gilet de sauvetage est fourni par l'école municipale de voile.

Les bottes sont à proscrire et la gourde n'est pas obligatoire